

RDV Chefs de Cour Moselle

Questionnaire sur la procédure pénale transmise en aux magistrats mosellans

Constat : pas de magistrat présent dans le contexte actuel pas d'illusion sur les suites concrètes de ces États généraux

Précarisation du personnel, les magistrats acceptent le renfort des contractuels même pour une période courte (4-6 mois). Demande de moyen pérenne.

Question de la CDIisation de ce personnel.

Vrai problème de ressources humaines tout le monde le sait depuis longtemps

Exemple sur le paiement des pensions alimentaire qui doivent être payées par la CAF avec des infos envoyées par le tribunal. La CAF peut recruter mais pas le tribunal

15 min de travail par dossier.

Ils souhaitent une pause dans les réformes avec une étude d'impact.

Outil informatique qui ne suit pas le fil des réformes, les modifications structurelles sont toujours parasitées par les besoins informatiques que toutes nouvelles réformes supposent.

Ce qui est censé faire gagner du temps leur en fait perdre en réalité.

Sur l'équipe autour du magistrat, le greffier assiste le magistrat mais aussi actuellement des contractuelles, juristes assistant. Satisfait de ces forces vives qui viennent s'ajouter mais elles ne sont présentes que pour une courte période.

Question de la pérennité du statut soit cdi mais sur un statut qui est encore inconnu soit concours de la magistrature.

Contractuelle A qui ont des fonctions de chargé de mission.

Certains contractuels souhaitent diversifier leur fonction pour favoriser un recrutement futur

Ces personnes sont en concurrence avec des greffiers qui ont aussi la volonté de passer le concours de magistrature.

Les ressources humaines évoluent en fonction des flux (entrée de dossier) mais les stocks de dossiers ne sont pas pris en compte.

Poser la question des stocks c'est aussi mal poser la question.

Question quel est le délai moyen attendu dans la juridiction et si ce délai est dépassé que faire pour qu'il ne le soit pas.

Repenser le fonctionnement des moyens humains

Il faut poser la question en termes de délai. Le délai acceptable pour ensuite demander les moyens adéquats.

Ce qui est demandé dans une juridiction c'est d'avoir le personnel prévu, circulaire de localisation des emplois (nombre de fonctionnaires et de magistrat)

Une juridiction fonctionne correctement quand les magistrats et fonctionnaires prévus sont présents.

A Metz sur un effectif de 44 magistrats il en manque actuellement 7

Les lourdes réformes qui sont passées prennent beaucoup de temps pour être intégrées

Les magistrats deviennent de plus en plus spécialisés donc beaucoup de mal à respecter les peines et remplacer au pieds levés

Actuellement dans une fragilité extrême de la profession, pas de réponse pour les demandes de remplacement donc obligé de faire du nominatif et d'appeler personnellement des magistrats

Difficile de motiver les collègues, insécurité grandissante de l'activité et déposséder de prérogative qui était les leurs.

Justifier du fait de devoir encore être magistrat pour travailler au parquet.

Unicité du corps juridique c'est aussi offrir le plus des standards au concitoyen

Si personne ne comprend le sens de ce qui est fait cela est dramatique.

La justice n'est pas uniquement un service public mais aussi autorité judiciaire. N'est pas là pour représenter le pouvoir exécutif mais bien l'autorité judiciaire.

Pas de confiance du pouvoir politique face à la justice.

Très mauvaise connaissance de ce qu'est et qui fait par la justice

Un point sur l'acte juridictionnel, quand on rend une décision elle est rendue au nom du peuple mais elle peut contenir une erreur mais la seule voie de recours et l'appel ou la cassation

Travail à long terme pour la formation. Mais pas assez d'étudiants pour compenser le manque de moyens.

Trouver une adéquation entre les moyens et les réformes.

Beaucoup de mal à synchronisé les besoins et les réformes

La justice souffre de beaucoup de maux, base de calcul erroné donc compensation (stop and go) parole publique ne vaut rien de la part des magistrats et est portée par personne.

Aujourd'hui la représentation nationale c'est le législateur. Le prisme des concitoyens c'est le commentateur ou le politique.

Comment le pouvoir exécutif et législatif conçoit la justice : là est la vraie question

Société qui a un défaut de culture par rapport à la justice

Il n'y a plus de pv de synthèse pour les magistrats.

L'erreur fait partir inhérente de la justice mais le citoyen ne veut plus l'entendre.

Il y a des choses qui marche, juge de protection juge pour enfants

Budget qui fait partie des plus faibles

Vrai problème informatique, toujours pas de signature électronique

Inflation législative

A quelques mois des élections beaucoup de personnes ne souhaitent pas s'exprimer sur ces États Généraux.